

# JOURNAL OFFICIEL

DE LA POLYNESIE FRANÇAISE

**NUMERO SPECIAL**

Philippe MACHENAUD-JACQUIER  
Mail : philippe.machenaud@mail.pf

Matahiti 156 N° 42 - Numera Taac	<b>TE VE'A A TE HAU NO POLYNESIA FARANI</b>	Mahana 14 no Tetepa 2007
-------------------------------------	---	-----------------------------

IMPRIMERIE OFFICIELLE — 43, rue des Poilus-Tahitiens - BP 117 - 98713 PAPEETE — Tél. : 50 05 80 - Télécopieur (Fax) : 42 52 61

## SOMMAIRE

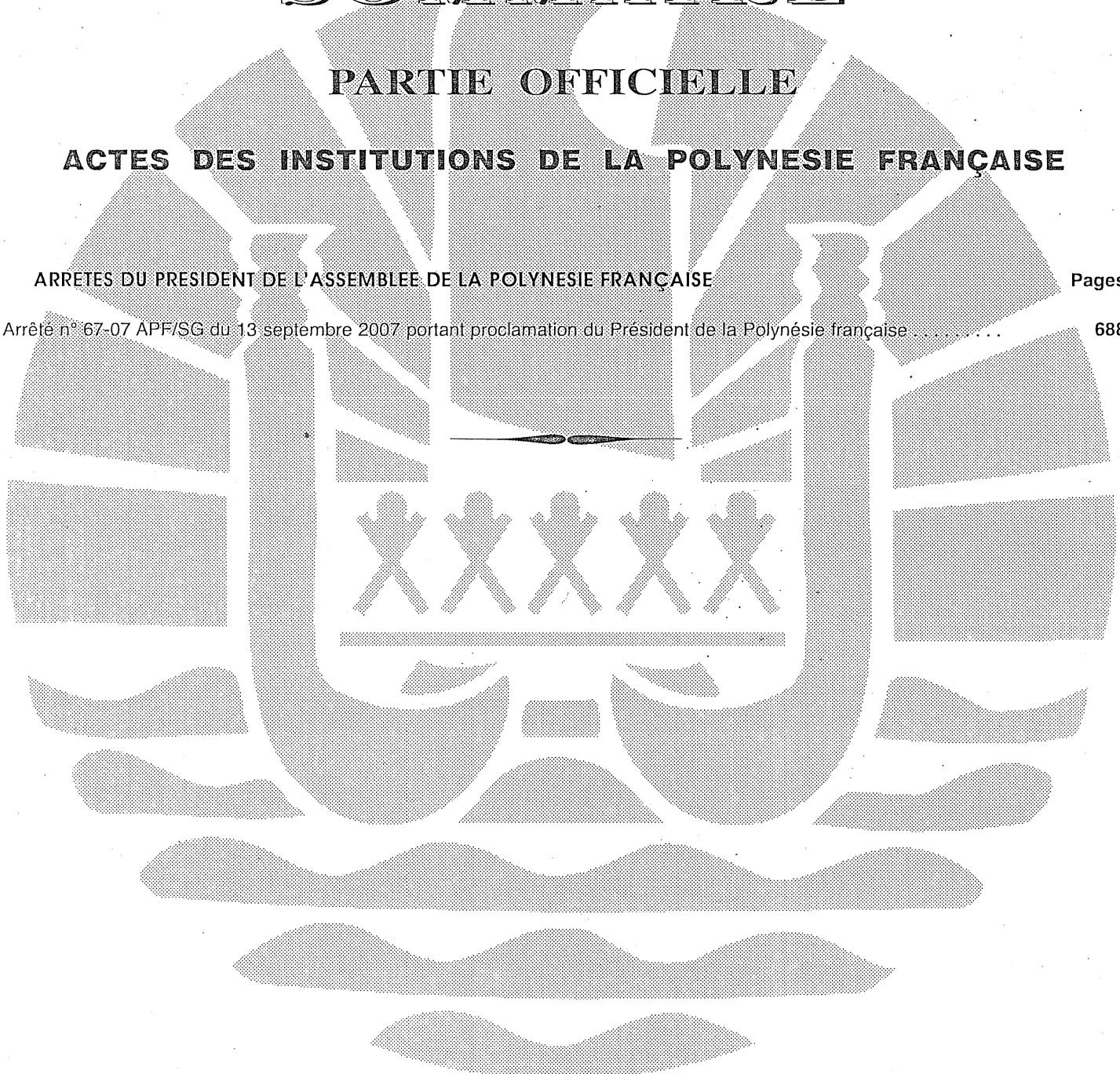
### PARTIE OFFICIELLE

#### ACTES DES INSTITUTIONS DE LA POLYNESIE FRANÇAISE

##### ARRETES DU PRESIDENT DE L'ASSEMBLEE DE LA POLYNESIE FRANÇAISE

Pages

Arrêté n° 67-07 APF/SG du 13 septembre 2007 portant proclamation du Président de la Polynésie française .....	688
---	-----



# PARTIE OFFICIELLE

## ACTES DES INSTITUTIONS DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE

### ARRÊTES DU PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE

**ARRÊTE n° 67-07 APF/SG du 13 septembre 2007 portant proclamation du Président de la Polynésie française.**

Le président de l'assemblée de la Polynésie française,

Vu l'article 70 de la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° HC 20 DRCL/MAC du 10 janvier 2005 portant liste définitive des candidatures à l'élection des représentants des îles du Vent à l'assemblée de la Polynésie française du 13 février 2005 ;

Vu le procès-verbal de la commission de recensement général des votes du scrutin du 13 février 2005 ;

Vu l'arrêté n° 26-05 APF/SG du 15 février 2005 prenant acte de l'élection des représentants des îles du Vent à l'assemblée de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 31-07 APF/SG du 13 avril 2007 prenant acte de l'élection du président de l'assemblée de la Polynésie française ;

Vu la déclaration de candidature déposée au secrétariat général de l'assemblée de la Polynésie française dans les délais légaux ;

Vu les résultats de l'élection du Président de la Polynésie française, au cours de la séance du 13 septembre 2007,

Arrête :

Article 1er.— M. Oscar Manutahi Temaru, représentant à l'assemblée de la Polynésie française, est proclamé élu Président de la Polynésie française.

Art. 2— Le présent arrêté sera immédiatement transmis au haut-commissaire de la République en Polynésie française et publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 13 septembre 2007.  
Edouard FRITCH.